L'an deux mille dix-huit, le premier octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 27 septembre 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1er OCTOBRE 2018

Etaient présents les conseillers municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BERNOU Malika, CONVERT Jacques, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CROSET Mathieu, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, POLLIER Andréa, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle

Absents: ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, MARTIN Catherine.

PROCURATIONS: Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine CAVALLO

Convocations du Conseil Municipal envoyées le 27 septembre 2018

Affichage de la réunion du Conseil Municipal le 27 septembre 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2018

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Nicolas BOLLON, Hervé BOUVIER, Jacques CONVERT, Daniela ELHOMBRE, Catherine MARTIN, Isabelle TETAZ.

Pour: 14 Contre: 0

Abstention: 1 (M.Girardin)

I - FINANCES

> OPAC de Savoie - Garantie d'emprunt

Monsieur CONVERT présente à l'assemblée la demande de l'OPAC de Savoie qui sollicite la commune en terme de garantie d'emprunt. Cette demande fait suite à la loi de finances 2018, laquelle réduit le loyer solidaire géré par les offices HLM et demande à ce que cette diminution soit prise en charge par les organismes bailleurs. La caisse de dépôt et de cautionnement qui a été consultée, a accordé le réaménagement des prêts. L'OPAC de Savoie demande donc aux communes d'apporter leur soutien et présente donc de nouvelles caractéristiques financières des prêts initialement garantis par la commune de Voglans.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE **COMMUNE DE VOGLANS (73)**

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du/..../....

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur: 000212072 - OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION

| N° Contrat Inidal (3) | | N" Ligne du prêt | Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1) | intérét compensatour ou différé Refinancé (1) | Intérêt componsaleur ou différé Maintenu (1) | Quotità garantie (en %) | Durée différé d'amortissement (nb Mois) | Durée de Remboursement (nti Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2 | prochaine | des | | Nature du taux ou index | Marge fixe sur index phase amort 1 / phase emort 2 (3) | Modalité de révision (3) | Taux de progressivité d'échéance appliqué (3) | | d'amortissement | Teux prog. annuel plancher des échéances (3) |
|--------------------------|-------|---------------------|---|--|---|-------------------------------|---|--|------------|-----|------------------------|----------------------------|---|-----------------------------|--|--------|-----------------|---|
| - | 82215 | 0446939 | 1 237 167,84 | 0,00 | 0,00 | 100,00 | 0,00 | 21,00 : 11,000 / 10,000 | 01/08/2018 | A | LA+1,300 / LA+0,600 | Livret A | 1,300 / 0,600 | DL | 0,500 | -1,664 | 5,300 | 0,500 |



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur: 000212072 - OFFICE PUB AMENAGEMENT CONSTRUCTION

| N* Contrat initial (3) | N* Avenant | N° Ligne du prêt | Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1) | Intérét compensateur ou différé Refinancé (1) | Intérét compensateur ou différé Maintenu (1) | Quotité garantie (en %) | Durée différé d'amortissement (nb Mols) | Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2 | prochaine | renodiate | | Nature du tau ou îndex | Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3) | Modelité de révision (3) | Taux de progressivité d'échéancs appliqué (3) | Taux de progressivité d'échéance calculé (3) | Taux de progressivité d'amortissement (3) | Taux prog. annuel plancher des échéances (3) |
|---------------------------|---------------|---------------------|---|--|---|-------------------------------|---|---|------------|-----------|------------------------|---------------------------|---|-----------------------------|--|---|--|---|
| • | 82216 | 0428692 | 97 097,58 | 0,00 | 0,00 | 100,00 | 0,00 | 21,00 : 11,000 / 10,000 | 01/05/2019 | A | LA+1,220 / LA+0,600 | Livret A | 1,220 / 0,600 | DR | -1,696 | - | 5,300 | |
| Total | | | 1 334 265,42 | 0,00 | 0,00 | 135 | | 1-164 | 1 EV | | | | | | | | | |

Ce tableau comporte 2 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élève à : 1 334 265,42€

Montants exprimés en euros Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre Indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours
(2) Concernant les prêts à taux révisables, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'étabilissement du présent document et la date de valeur du réaménagement
(3) -: Si sans objet
SR: le taux d'intérêts est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DR: les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index
DL: les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité plancher indicué dens le tableau

Date d'établissement du présent document

: 20/07/2018

Date de valeur du réaménagement

: 01/07/2018

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Convert, accepte de s'engager jusqu'au complet remboursement des deux emprunts contractés par l'OPAC de Savoie pour les immeubles « Les Lauriers » et « Les jardins du Comte ».

Pour: 14 Contre: 0

Abstention: 1 (M. Girardin)

> Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Monsieur Convert rappelle au conseil municipal, que chaque année il doit se prononcer sur la demande de versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

Il présente à l'assemblée les éléments de calcul qui permettent d'aboutir à l'état liquidatif dont le montant brut est de 590.24 €.

COMMUNE DE VOGLANS

INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2018

Gestion de 360 jours

| | | uc oco jours | |
|--|--|--------------------------------|--|
| | (voir calcul | sur état liquidatif ci-joint) | |
| Montant des dépenses exercice: | 2015 | | 2 847 756,00 |
| Montant des dépenses exercice: | 2016 | | 2 321 427,00 |
| Montant des dépenses exercice: | 2017 | | 2 705 045,00 |
| | | Total | 7 874 228,00 € |
| | | Moyenne annuelle | 2 624 742,00 |
| Décompte de l'indemnité sur une ge | estion de 12 mois | | |
| Décompte de l'indemnité sur une ge 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers | | | 22.87 |
| 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros s | s euros suivants | | 22,87 45,73 |
| 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros s 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros | s euros suivants s suivants | | |
| 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros s 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros 1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros s | s euros suivants s suivants suivants | | 45,73 |
| 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros s 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros 1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros s 0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 eu | s euros suivants s suivants suivants ros suivants | | 45,73 45,73 |
| 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros s 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros 1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros s 0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 eu 0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 eu | s euros suivants s suivants suivants ros suivants ros suivants | | 45,73 45,73 60,98 |
| 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros s 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros 1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros s 0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 eu 0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 eu 0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 eu | s euros suivants s suivants suivants ros suivants ros suivants ros suivants ros suivants | | 45,73 45,73 60,98 80,04 76,22 57,17 |
| 3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers 2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros 1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros 1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros 0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 eu | s euros suivants s suivants suivants ros suivants ros suivants ros suivants ros suivants | DS. | 45,73 45,73 60,98 80,04 76,22 |

590,24 €

ETAT LIQUIDATIF

COMMUNE DE VOGLANS

COMPTABLE PAYEUR

Trésorerie de la Motte Servolex 137 avenue Jean Marie Michelier

73290 LA MOTTE SERVOLEX

Objet de la dépense:

| Taux de l'indemnité | 100% | 590,24 |
|----------------------|-------|--------|
| Tour de l'indomnité | 4000/ | |
| Indemnité de conseil | 2018 | |

CRÉANCIER

Corinne MORENO comptable public FR7613825002000494079260652 CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES

A précompter:

| C.S.G. | 2,40% | + | 6,80% | 53,34 |
|----------|--------|---------|--------|----------|
| R.D.S. | | 0,50% | 6 | 2,89 |
| 1% solic | larité | | | 0,00 |
| | N | /lontar | nt net | 534.01 € |

Après retenu de la CSG et RDS, le montant net à verser est de 534.01 €.

Le conseil municipal, après avoir été sollicité par Monsieur le maire, accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité de conseil au comptable du Trésor.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

II - GRAND LAC

> Dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche au titre de l'année 2019

Monsieur le maire informe l'assemblée pour les commerces de détail non alimentaire exceptés les commerces d'ameublement, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le maire à hauteur de 12 dimanches par an.

La liste des dimanches doit être arrêtée par le maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- Le conseil municipal qui doit rendre un avis simple,
- L'organe délibérant de Grand Lac, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5. Celui-ci doit rendre un avis conforme.

Pour 2019, il est proposé:

- 6 JANVIER 2019

- 20 ET 27 SEPTEMBRE 2019
- 10, 17 ET 24 MARS 2019
- 13 ET 20 OCTOBRE 2019

- 30 JUIN 2019

8, 15 et 22 decembre 2019

A l'issue de cette présentation, les dates proposées par Monsieur le maire sont validées.

Pour: 12

Contre: 3 (D. Elhombre - M.Girardin - A.Pollier)

Abstention: 0

III - Société Protectrice des Animaux - Convention de fourrière au forfait

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec la S.P.A de Savoie et qu'au vu des évolutions décidées par le conseil d'administration de la S.P.A. il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération prenant en compte ces éléments.

Les frais de déplacement, actuellement facturés à 0.43 € du kilomètre, passent à 1.40 €. En ce qui concerne la dotation par habitant, pour les conventions concernant tous les animaux errants, elle était de 0.66 € et sera porté à 0.75 € par an et par habitant.

Il est précisé que les animaux seront conduits à la fourrière par un agent communal ou toute autre personne mandatée par la mairie.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter ces évolutions et de l'autoriser à signer cette nouvelle convention avec la Société Protectrice des Animaux.

Le conseil municipal accepte les dispositions de cette convention et autorise le maire à la signer.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

IV-AMENAGEMENT DE L'ESPACE

> Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 27 août 2018.

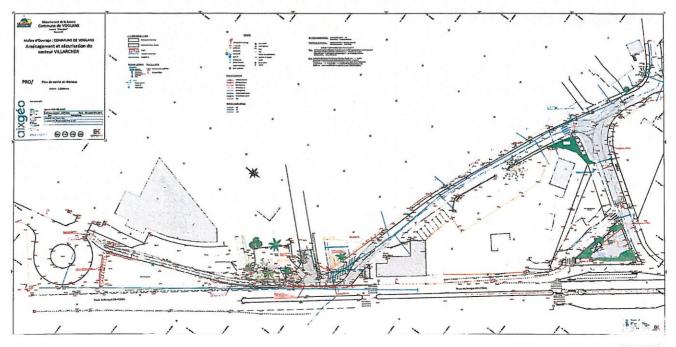
CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2018 LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 27/08/2018

| DOSSIER N° | DEMANDEUR | DATE DE DEPÔT | NATURE DE LA DEMANDE | LIEU DES TRAVAUX | AVIS |
|--------------|--------------------------|------------------|---|--------------------------------------|---------------------------|
| | | | PERMIS DE CONSTRUIRE | | |
| PC 18 C 1009 | JP IMMOBILIER | 27/04/2018 | Construction de 2 maisons jumelées | Rue centrale | Accordé le 24/09/2018 |
| PC 18 C 1012 | BOUVIER Thierry | 25/06/2018 | Création d'un abri ouvert | 133 rue Pré Fontaine | Accordé le 28/09/2018 |
| PC 18 C 1015 | ENROBES ALPINS | 05/07/2018 | Création d'un abri voiture ouvert | 2 rue Centrale | Accordé le 26/09/2018 |
| | | | DECLARATIONS PREALABLES | | |
| DP 18 C 5026 | MICOLLET Gilbert | 25/05/2018 | Création d'une piscine | 55 allée de la Colline des Chênes | Accordée le 12/09/2018 |
| DP 18 C 5028 | LAURENT Delphine | 29/05/2018 | Transformation d'un garage en cuisine et création d'un abri voiture ouvert | 35 impasse du Château | Accordée le 12/09/2018 |
| DP 18 C 5035 | OPTIMA'FERM | 20/07/2018 | Modification de façade (Création d'une porte et d'une fenêtre) | 545, rue de la Prairie | Accordée le 10/09/2018 |
| DP 18 C 5036 | GONTHIER SOUFFREY L. | 24/08/2018 | Régularisation et finition d'une clôture | 381, chemin de Gom | Accordée le 12/09/2018 |
| DP 18 C 5037 | ALPES PECHES | 07/09/2018 | Changement de destination (commerce de matériel de pêche) | 533 rue de la Prairie | Accordée le 28/09/2018 |
| | | AU | TORISATION D'AMENAGER UN ERP | | |
| AT 18 C 0002 | THERY Arnaud | 01/06/2018 | Aménagement d'une salle de sport | Rue de la Dent du Chat | Tacite le 01/10/2018 |
| | | | CERTIFICAT D'URBANISME | | |
| CU 18 C 2047 | Cabinet BERTOLO | 07/09/2018 | Carrosserie MENIA | 371 rue de la Prairie | Arrêté le 12/09/2018 |
| | | | | | |
| CU 18 C 2048 | Maître BORDET | 11/09/2018 | Maison MARTIN Catherine | 55 chemin des Carrières | Arrêté le 12/09/2018 |
| CU 18 C 2049 | Maître TOMASZEK | 15/09/2018 | Terrain MAITRE Jean-Marc | "Aux Massettes" | Arrêté le 1709/2018 |
| CU 18 C 2050 | SCE - Maître DA COSTA | 17/09/2018 | Cession fonds de commerce PUBLIFLASH | 234 rue de la Prairie | Arrêté le 24/09/2018 |

➤ Aménagement et sécurisation du secteur de Villarcher – préparation du dossier de consultation des entreprises – D.C.E.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement et sécurisation du secteur de Villacher dont la maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet AIXGEO.

Il présente à l'écran le plan sur lequel sont matérialisés les travaux à envisager.



Il cite ces différents aménagements qui feront l'objet d'un dossier de consultation pour les entreprises

Une première tranche permettra la finition du parking, la pose d'un abri vélos, de bordures. Une seconde, porte sur l'aménagement du trottoir et du carrefour permettant la priorité aux véhicules sortant de la rue de la Plaine.

Et la dernière, concerne la création d'une place de retournement au bout de la rue de la Plaine. L'aménagement de cette dernière tranche fait référence au secteur concerné par la taxe d'aménagement majorée.

Il s'agit maintenant de lancer l'appel d'offres afin que les lots soient attribués lors du prochain conseil municipal. Le démarrage des travaux est envisagé fin du premier trimestre 2019.

Après cette présentation, le maire demande au conseil municipal de valider ce projet d'aménagement et de sécurisation du secteur de Villarcher et d'approuver le lancement de consultation des entreprises.

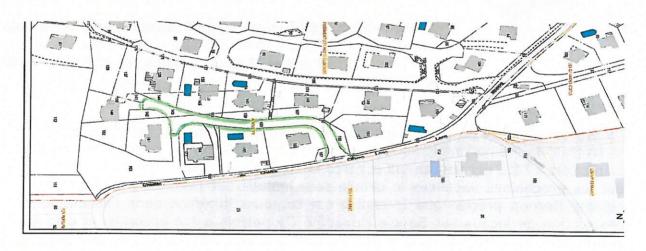
Pour: 14

Contre: 1 (M.Girardin)

Abstention: 0

Rétrocession des voiries du lotissement les Grandes Côtes

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande des copropriétaires du lotissement « Les grandes côtes » réalisé en 2002, pour une reprise de la voirie. Il précise que la volonté de la municipalité est de répondre favorablement à ces demandes et que suite à l'avis favorable de Grand Lac émis après réception du diagnostic des réseaux effectué par la Société SCAVI, des travaux de reprise des défauts effectués par la SAUR sur le réseau d'eaux usées, du système de télégestion mis en place sur le poste de relevage, il ne voit pas d'objection à la reprise de cette voirie.



Il demande au conseil de délibérer qui accepte la reprise de la voirie du lotissement « Les grandes côtes ».

Madame BERNOU Malika dont son domicile se trouve au lotissement Les Grandes Côtes, ne prend pas part au vote.

Monsieur Girardin demande si la voirie des lotissements « L'orée du lac » ont bien été reprises. Monsieur le maire lui répond que cela est en cours.

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

IV - TRAVAUX

> Rénovation et extension du complexe N.Mercier.

Monsieur Burdet rappelle l'inauguration de ce bâtiment qui aura lieu le samedi 20 octobre à 11 h.

Tout le matériel, (tables, chaises, chariot...) a été réceptionné. Les salles ont déjà été bien occupées.

Modes doux

Monsieur le maire informe que ce dossier fera l'objet prochainement d'une étude en commission sur les différents aménagements restants à réaliser.

Accessibilité

Monsieur Burdet rappelle les aménagements déjà réalisés sur les bâtiments dans le cadre de l'ADA'P. Restent à entreprendre de gros travaux comme l'accessibilité de la mairie.

Les travaux au gymnase sont importants et cela nécessite une réflexion sur le classement de ces locaux en E.R.P.

Radars pédagogiques

Monsieur le maire informe de la pose des radars pédagogiques.

V - ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

Planèt' Jeunes



Madame Bernon informe l'assemblée du bilan de l'été 2018 : 233 enfants différents dont 60 de Voglans ont fréquenté le centre (98 enfants âgés de 3 à 5 ans dont 28 de Voglans, 94 enfants âgés de 6 à 8 ans dont 21 de Voglans, 41 enfants âgés de 9 à 11 ans dont 13 de Voglans).

Cela représente, 1828 journées de fréquentation (477,5 pour Voglans), dont 909,5 pour les 3-5 ans (245,5 pour Voglans), 691,5 pour les 6-8 ans (176 pour Voglans) et 227 pour les 9-11 ans (56 pour Voglans)

Il a été constaté qu'un peu moins d'enfants ont fréquenté le centre de loisirs cet été (retrait de Mouxy) mais nous avons une augmentation du nombre de journées par rapport à l'été dernier, ce qui est très encourageant pour l'avenir.

Pour les prochaines vacances le centre sera installé sur l'école de Viviers du Lac. Madame Bernon précise que le centre est toujours itinérant dans l'attente de la construction de locaux sur Savoie Héxapôle (le permis a été accordé) et que cela génère, tant pour les communes qui mettent à disposition les locaux que pour les services de Planèt'Jeunes qui, sans cesse, déménagent, des complications d'organisation.

> Ecole - rentrée scolaire 2018/2019

Les effectifs:

Maternelle : 75 élèves Elémentaire : 124 élèves Une forte fréquentation des services périscolaires, dès le mois de septembre, 142 enfants au restaurant scolaire certains jours.

Les activités péri-éducatives ont repris dès le premier jour, 98 % des élèves les fréquentent.

De nouvelles activités cette année sont proposées : aquarelle, espagnol, yoga, roller, badminton, diététique.

VII - VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Madame Bernou présente les animations prévues sur le mois d'octobre 2018

| DATES | DATES Thématiques | | Lieux |
|------------------------|--|-------------------------|------------------------------|
| Vendredi 19 octobre | Animation Bib'en scènes : Spectacle « Le monde point à la ligne » Pour les enfants de 4 à 9 ans | A 18 h (durée 45 mn) | Bibliothèque Vogl'en Lyre |
| Samedi 20 octobre | Inauguration du Complexe N. MERCIER | 11 h 00 | Complexe N. MERCIER |
| Dimanche 28 octobre | | | Complexe N. MERCIER |
| Mercredi 31 octobre | DOTORIO MODOLOGO | | Bibliothèque Vogl'en Lyre |



Madame Bernou rappelle que les travaux de réaménagement et d'extension du complexe N. MERCIER ont nécessité une relecture et une adaptation des règlements en place.

Elle précise que les trois salles mises à disposition au complexe N. MERCIER sont la salle Belle Eau qui est l'ancienne salle polyvalente, la salle Terre Nue et la salle Pré Fontaine.

Pour la salle Belle Eau, des réajustements et des précisions ont été apportées, tels que le nettoyage des alentours de la salle, y compris le parking, l'installation des tables, sur le patio et non sur le parking.

La salle Terre Nue ne pourra pas être louée pour l'organisation du réveillon du fait que la salle Belle Eau est réservée aux associations de la commune qui souhaitent organiser cette soirée.

Sur la salle Pré Fontaine, une précision est apportée quant à l'utilisation de cette salle, réservée uniquement pour des réunions.

Monsieur le maire met a délibéré ces règlements et le conseil municipal approuve à l'unanimité, les règlements intérieurs d'utilisation de ces salles.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

DIVERS - INFORMATIONS



LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de malinscrits, les lois du 1 août 2016 (n° 2016-1046, n° 2016-1047 et n° 2016-1048) rénovent les modalités d'inscription sur les listes électorales et ont par conséquent modifié les règles électorales.

Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le Répertoire Electoral Unique – R.E.U.

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations.

En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle à postériori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Les commissions administratives se réunissent pour la dernière fois du 1 $^{\rm er}$ septembre 2018 jusqu'au 9 janvier 2019, afin d'instruire les demandes d'inscriptions et de radiations de l'année 2018

Les commissions de contrôle sont chargées d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre une décision prise à son encontre.

Les membres des commissions de contrôle sont nommés, par arrêté préfectoral, entre le 1^{er} et le 10 janvier 2019, au plus tard.

La composition de la commission de contrôle diffère selon le nombre d'habitants de la commune.

Dans les communes de 1000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, (Voglans, 3 listes) la commission est composée de cinq conseillers municipaux, dont 3 conseillers appartenant à la liste majoritaire, pris dans l'ordre du tableau. En fonction de ces éléments, Monsieur le Maire demande aux conseillers suivant leur accord.

- GOUJON Alain
- NOIRAY Jean
- ELHOMBRE Daniela
- Le 4 et 5 membre de la commission de contrôle sont les 1 des deux autres listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau. Monsieur Girardin donne son accord, quant à Monsieur Bouvier, absent à cette réunion, sera consulté ultérieurement.
- GIRARDIN Marcel
- BOUVIER Hervé.

Monsieur le maire poursuit. La liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle sera transmise par le maire au préfet, à sa demande avant le 31 décembre 2018 afin qu'elle puisse être officiellement nommée dès le 1 parvier 2019.

Pour sa première réunion précédant un scrutin, la commission de contrôle examinera prioritairement les inscriptions et radiations intervenues depuis le 1 i janvier 2019.

Monsieur le maire donne les informations suivantes :

- le bulletin municipal sera distribué semaine prochaine
- le départ par mutation, au 1^{er} janvier 2018 de Madame Anne Philippe de ses fonctions d'adjoint de patrimoine.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Girardin demande si une réponse peut lui être faite par rapport à son courrier demandant l'annulation de la délibération pour prise illégale d'intérêt, du 27 août, portant sur les avenants sur le marché de travaux de réhabilitation et

d'extension du Complexe N. MERCIER et pour laquelle Madame POLLIER Andréa, Présidente de l'association CREAPATCH WORK s'est exprimée. Après un débat, Monsieur le Maire l'informe qu'une réponse lui sera faite.

A VOGLANS, le 26 octobre 2018

Le Maire, Yves MERCIER APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1er octobre 2018

| NOM - PRENOM | FONCTION . | PRESENTS | POUR | SIGNATURE |
|---------------------------------------|---------------------------|----------|----------|---|
| MERCIER Yves | Maire | Oui | Pour | |
| BERNON Martine | 1 ^{ère} adjointe | Oui | Pour | 26 |
| CONVERT Jacques | 2 ^{ème} adjoint | Oui | Zour | (M) |
| BURDET Eric | 3 ^{ème} adjoint | Oui | Pain | e del |
| CAVALLO Sandrine | 4 ^{ème} Adjointe | Oui | Pour | and g |
| BERNOU Malika | 5 ^{ème} adjointe | Oui | Pour | |
| GOUJON Alain | Conseiller municipal | Oui | Par = | |
| NOIRAY Jean | Conseiller municipal | Oui | Pour | |
| ELHOMBRE Daniela | Conseillère municipale | Oui | Pour 2 | |
| POLLIER Andréa | Conseillère municipale | Oui | Pour | |
| SICOLI Carmela | Conseillère municipale | Oui | Pour | ADSENTE LE 05. 11. 2618 POUJOIR ALAIN GOUZON |
| CORREIA DA SILVA- PALUMBO Floriane | Conseillère municipale | Oui | Por | |
| GIRARDIN Marcel | Conseiller municipal | Oui | Caur | Virandia Tlatal |
| ANDRE Isabelle | Conseillère municipale | Non | | |
| MARTIN Catherine | Conseillère municipale | Non | | |
| BOUVIER Hervé | Conseiller municipal | Non | | |
| CROSET Mathieu | Conseiller municipal | Oui | . ABBENT | LE 05 11. 2018. |
| BOLLON Nicolas | Conseiller municipal | Non | | |
| TETAZ Isabelle | Conseillère municipale | Oui | Pour | John |